

Affiché le : 01/08/2023.

AVIS

Le Maire informe ses administrés que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 03 août 2023 à 18 h 00, salle du conseil municipal en mairie selon la procédure d'urgence (art. L.2121-11, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR

1. Motivation de la convocation au titre de l'urgence.
2. Information réception du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.
3. Délibération relative à la convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole pour une mission de service public communal.
4. Questions diverses.

Bagnères de Luchon, le 01 août 2023,

Le Maire,
Eric AZEMAR.

